

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CF368

présenté par

Mme Sas, Mme Rousseau, Mme Garin, M. Peytavie, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco,  
Mme Chatelain, M. Fournier, M. Iordanoff, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, M. Lucas,  
Mme Pasquini, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian  
et M. Thierry

-----

**ARTICLE 2**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le Gouvernement par sa réforme injuste va créer des trappes à précarité en décalant l'âge légal de départ à la retraite. Pour tenter de faire « passer la pilule », il habille son texte d'un index senior, sensé lutter contre le chômage de ces derniers.

Cet index n'est assorti que d'une obligation de publication dont le montant de la sanction demeure très faible et peu dissuasif (1 % de la masse salariale maximum). Rien n'est prévu pour atteindre un score, par exemple, lesuel serait assorti d'une sanction pour non-respect.

Un pansement sur une jambe de bois dans le contexte de cette présente réforme qu'il est proposé de supprimer.